

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 2 (1963-1964)
Heft: 7

Rubrik: Communiqué de l'Ambassade

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

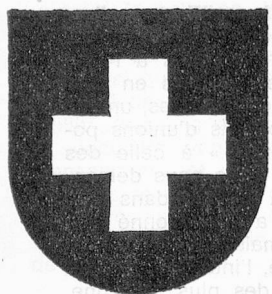
Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pg 11370

2^{me} année : N° 7-11, 1963/64

opl. 2



LE COURRIER SUISSE



Publié sous les auspices de la Conférence des
Présidents et Délégués des Sociétés Suisses
de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg

2^{me} année - N° 7 - Septembre/Octobre 1963

COMMUNIQUE DE L'AMBASSADE

L'Ambassade porte à la connaissance des Suisses résidant en Belgique que l'ancien modèle de passeport (couverture brune, cartonnée) cessera d'être valable le 31 juillet 1964. Les nouveaux passeports (couverture rouge, croix blanche, lettres dorées) peuvent être obtenus à la chancellerie de l'Ambassade contre restitution de l'ancien titre de voyage et remise de deux photographies récentes.

Il est rappelé à cette occasion qu'il est indispensable d'être muni du passeport pour voyager hors de Belgique. La carte d'identité pour étrangers, délivrée par les autorités belges, n'est en effet valable qu'en Belgique.

EDITORIAL

La course au soleil a pris fin ; peut-être êtes-vous revenus de vacances sans avoir fait le plein en rayons ultraviolets, mais nous avons repris le collier, malgré quelques déconvenues et nous sommes déjà enclins à ne conserver, comme du service militaire, que les bons souvenirs.

L'été maussade n'a pas empêché que se déroulent en Suisse deux manifestations fédérales d'importance : la Fête de gymnastique et la Fête de tir, auxquelles ont brillamment participé nos sociétés bruxelloises.

Dans un autre domaine, il faut revenir sur la célébration du Centenaire de la Croix-Rouge Internationale. Fruit de l'obstination d'un homme de foi et d'un travail d'équipe réunissant des compétences et des moyens d'action toujours plus étendus, cette institution unique a été mise au service de l'humanité.

Un autre événement important a trait à la politique intérieure, à cette « question jurassienne », que l'on voyait se détériorer sans qu'apparaisse à l'horizon une solution valable digne de nos institutions démocratiques. Il a fallu, pour sortir de l'impasse actuelle, le courage politique du Conseiller Fédéral F. Wahlen, agissant en tant que citoyen bernois.

A la Foire aux chevaux de Saingnégier, il s'est adressé au peuple jurassien en termes qui ont eu un retentissement profond. Dès maintenant, le « Rassemblement Jurassien » a donné son adhésion à l'organisation d'une table ronde à laquelle participeraient tous les intéressés, ce que l'on attendait en vain du gouvernement bernois où siègent cependant deux Jurassiens.

Sans vouloir s'imiscer dans cette affaire délicate et complexe, il faut saluer avec une grande satisfaction l'acte politique, plein de sagesse, du citoyen F. Wahlen. Il pour-

LES 41^{ème} JOURNÉES DES SUISSES DE L'ÉTRANGER

Ces journées, qui prennent de plus en plus la forme d'un congrès, eurent lieu à St. Moritz, les 16, 17 et 18 août 1963.

Alors que la matinée et l'après-midi du vendredi furent consacrées aux séances de la Commission des Suisses de l'Étranger (CSE) — dont le bureau comprend 8 membres, dont 2 sont maintenant des Suisses de l'étranger

LA CATASTROPHE DE DURRENAESCH

Les Suisses de l'étranger et particulièrement ceux de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg ont été douloureusement émus en apprenant la catastrophe de Durrennaesch où une Caravelle de la Swissair s'est écrasée faisant 80 victimes, dont 44 habitants du village zurichois de Humlikon.

Ils s'associent de tout cœur à ce deuil national et expriment aux habitants de ce village d'Humlikon leurs sentiments de profonde sympathie. Le COURRIER SUISSE ouvre une souscription afin de permettre aux Suisses de Belgique et du Grand-Duché de témoigner leur sympathie tangible aux nombreux orphelins de ce village si cruellement décimé.

Les souscriptions peuvent dès maintenant être versées au C.C.P. 5746.11 de l'éditeur, M. J. Pierrehumbert, avec la mention « Durrennaesch ».

LA COMMISSION DE REDACTION.

rait bien marquer le tournant décisif dans cette question jurassienne, dont Monsieur Choppard a entretenu d'autre part les Suisses de l'étranger à Saint-Moritz, en soulignant que ce désaccord douloureux était un des points négatifs actuels de la démocratie suisse.

Il nous est agréable enfin de vous entretenir de l'excellente initiative de la N.S.H., qui vient de publier un ouvrage* sur la Suisse, face à l'intégration européenne. Sous forme d'articles venant des horizons les plus variés, bien documentés, où les trois thèmes que défend la Suisse sont commentés, cet ouvrage apporte une documentation de valeur pour ceux des pays étrangers désireux de se faire une opinion objective sur la position prise par la Suisse en face du Marché Commun. Cette publication en quatre langues, constitue un heureux précédent rompant avec l'attitude de prudence excessive trop souvent adoptée par les Autorités fédérales en matière de « Public relations » sur le plan international. Les Suisses de l'étranger peuvent eux aussi faire leur profit de cet ouvrage remarquable.

Et maintenant « last but not least », en terminant, nous constatons que cet éditorial est destiné au « Courrier Suisse » n° 7. Notre petit journal entre ainsi allègrement dans sa deuxième année.

A.W.K.

* La Suisse face à l'avenir, voir C.S. N° 5 de mai 1963.

Retour éventuel :
2, rue Philippe-le-Bon
BRUXELLES 4

Offert par la Compagnie Industrielle BROWN BOVERI S.A.
105, Rue de la Loi, Bruxelles 4

